

Séance du 8 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 février à 19 h, le Conseil Municipal de la Commune de SAUVAGNON, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PEYROULET Bernard, Maire

Présents : Mmes et MM ALLANOT, BAREILLE, BERGE, CAMPOS, CAYRON, CHAPOTHIN, DOUARD, GÉLIZÉ, LACROIX, LAFFAILLE, LALANNE, LANDRIEU, LAPLACE-NOBLE, MALABAT, PEYROULET, PROVENCE, SENTAURENS, TADDEI, VIRLOGEUX

Absent avant donné procuration : Mme CAPDEVILLE (M. CHAPOTHIN), M. HUSTET (M. LAFFAILLE), M. LENOIR (M. CAYRON)

Absent excusé : M. REIMANN

Secrétaire de séance : M. CAYRON.

.....

Objet : Signature d'une convention territoriale globale avec la Caf

La convention territoriale globale (CTG) est une démarche partenariale de construction d'un projet social et familial de territoire partagé.
Elle devient le cadre contractuel de référence entre la Caf et les collectivités territoriales et vient remplacer les contrats enfance et jeunesse (CEJ).

La CTG se concrétise par un accord politique conclu pour 4 ou 5 ans entre la Caf et les collectivités territoriales.
En lien avec les différents schémas départementaux, et les plans de prévention de lutte contre la pauvreté, elle favorise la qualité de service en mettant en cohérence les interventions des collectives, de la Caf et de l'ensemble des acteurs du territoire.

Cet accord politique implique une mobilisation des élus locaux, du conseil d'administration de la Caf dans la conduite et le suivi de la démarche.

Par la signature de la CTG 2022/2026, la commune de Sauvagnon au-delà des domaines de la petite enfance et la jeunesse s'engage à un partenariat plus large.
Elle pose le cadre politique de référence sur des champs d'actions partagés élaboré à partir d'un diagnostic coconstruit sur les thématiques suivantes : petite enfance, enfance, jeunesse, animation de la vie sociale, accompagnement à la parentalité, logement et cadre de vie, accès aux droits et inclusion numérique

Les enjeux :

- Partager une vision globale du territoire de la Communauté des Communes des Luys en Béarn
- Mieux articuler les politiques familiales et sociales avec les besoins des habitants et les évolutions du territoire
- Mesurer l'impact des actions conduites
- Offrir de nouvelles marges d'actions

Les plus-values :

- Simplifier les relations partenariales par un diagnostic partagé et une convention unique
- Renforcer le travail en transversalité entre les institutions et les acteurs locaux.
- Renforcer l'efficacité, la cohérence, la coordination entre acteurs aux profits des habitants
- Rendre plus lisible les actions avec la construction d'un projet global pour la Communauté des Communes des Luys en Béarn et la commune de Sauvagnon
- Dégager des moyens pour développer des actions innovantes et expérimentales

Les financements :

Cette évolution embarque de nouvelles modalités de financement. En effet, les bonus territoire seront désormais payés directement aux gestionnaires de service et équipement et vont se substituer aux financements du CEJ arrivé à échéance le 31 12 2021.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et des collectivités à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

La Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1 à ce titre, et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg ».

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier, en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services. Cet engagement pourra s'ajuster en fonction de l'évolution des compétences détenues.

La CTG intégrera :

- un diagnostic partagé de l'état des besoins de la population selon les thématiques choisies
- L'offre d'équipements existants soutenus par la Caf et les collectivités territoriales
- Les enjeux et le plan d'actions du pôle territorial de la Communauté des Communes des Luys en Béarn par commune et par thématique
- Les modalités de pilotage et d'évaluation de la démarche

Les enjeux et les actions retenus tels que définis dans l'annexe jointe :

En conséquence, le Conseil Municipal après en avoir délibéré DECIDE d' :

- Approuver les enjeux actions et modalités prévues dans la CTG CCLB 2022-2026
- Autoriser la signature CTG CCLB 2022/2026

Ainsi délibéré les jour mois et an que dessus.

Pour copie conforme certifié exact.

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Gérard CAYRON



Bernard PEYROULET

NOMBRE DE MEMBRES	
Exercice	Votants
23	19
	22

CONVOCAATION	
Date :	01/03/2024
Affichage :	01/03/2024

N° 2024-30D